

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
création de la Haute Ecole Louvain en Hainaut - HELHa et
reconnaisant et admettant aux subventions les formations
organisées par cette Haute Ecole**

A.Gt 23-04-2009

M.B. 25-06-2009

Modifications :

A.M. 07-11-11 – (M.B. 19-12-11)

A.M. 13-11-12 (M.B. 11-12-12)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles notamment ses articles 20, 61, 62, 63 et 64;

Vu la proposition de fusion déposée par la Haute Ecole Roi Baudouin, la Haute Ecole libre du Hainaut occidental (HELHO) et la Haute Ecole catholique Charleroi-Europe en date du 22 décembre 2008;

Vu la transmission par le Gouvernement de la Communauté française de la proposition de fusion de la Haute Ecole Roi Baudouin, de la Haute Ecole libre du Hainaut occidental (HELHO) et de la Haute Ecole catholique Charleroi-Europe en date du 5 janvier 2009;

Vu l'avis favorable du Conseil général des Hautes Ecoles en date du 19 mars 2009;

Considérant que toutes les formalités préalables requises ont été remplies;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve la fusion de la Haute Ecole Roi Baudouin, de la Haute Ecole libre du Hainaut occidental (HELHO) et de la Haute Ecole catholique Charleroi-Europe.

Article 2. - La nouvelle Haute Ecole ainsi constituée portera le nom de « Haute Ecole Louvain en Hainaut », en abrégé « HELHa ». Le siège social de la nouvelle Haute Ecole est fixé à la chaussée de Binche 159, à 7000 Mons.

Article 3. - La Haute Ecole Louvain en Hainaut est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2009-2010.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole catholique Charleroi-Europe à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 5. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Roi Baudouin à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 6. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la



Haute Ecole libre du Hainaut Occidental à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur pour la rentrée académique 2009-2010.

Article 8. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 avril 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

ANNEXE

Type	Catégorie	Formation	Implantation
Type court	Arts appliqués	Section « Publicité » - Option « Médias contemporains »	Mons
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Agro-industries et biotechnologies »	Fleurus
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Technologie animalière »	Fleurus
Type court	Economique	Section « Assistant de direction » - Option « Langues et gestion »	Mons
Type court	Economique	Section « Assistant de direction » - Option « Médical »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Banque et finance »	Mons
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Fiscalité »	Mons
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Gestion »	Mons
Type court	Economique	Section « Gestion des transports et logistique d'entreprise »	La Louvière
Type court	Economique	Section « Gestion hôtelière »	La Louvière
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Charleroi et Mons
Type court	Economique	Section « Marketing »	La Louvière
Type court	Economique	Section « Relations publiques »	Fleurus
Type court	Economique	Section « Tourisme » - Option « Animation »	La Louvière
Type court	Economique	Section « Tourisme » - Option « Gestion »	La Louvière
Type court	Sociale	Section « Gestion des ressources humaines »	Tournai
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Chimie clinique »	Fleurus
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section « Psychomotricité »	Charleroi (1)
Type court	Paramédicale	Section « Sage-femme »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Charleroi, Mouscron, La Louvière et Tournai
Type court	Paramédicale	Section « Technologie en imagerie médicale »	Charleroi



Type court	Paramédicale	Spécialisation « Imagerie médicale et radiothérapie »	Tournai
Type court	Paramédicale	Spécialisation interdisciplinaire « Gériatrie et psychogériatrie »	Tournai
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Oncologie »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Santé mentale et psychiatrie »	Tournai
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Soins intensifs et aide médicale urgente »	Charleroi
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1er cycle	Charleroi
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2ème cycle	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section « Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif »	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section « Normale préscolaire »	Charleroi, Leuze-en-Hainaut et Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale primaire »	Charleroi, Leuze-en-Hainaut, Braine-le-Comte et Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Français et français langue étrangère »	Braine-le-Comte, Leuze-en-Hainaut et Gerpennes
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Français et religion »	Braine-le-Comte, Leuze-en-Hainaut et Gerpennes
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Langues germaniques »	Braine-le-Comte, Leuze-en-Hainaut et Gerpennes
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Mathématiques »	Braine-le-Comte, Leuze-en-Hainaut et Gerpennes
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales »	Braine-le-Comte, Leuze-en-Hainaut et Gerpennes
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Sciences : biologie, chimie, physique »	Braine-le-Comte, Leuze-en-Hainaut et Gerpennes
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Sciences économiques et sciences économiques appliquées »	Braine-le-Comte et Gerpennes
Type court	Pédagogique	Section « Normale technique moyenne » sous-section « Bois - construction »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale technique moyenne » sous-section « Electromécanique »	Mons
Type court	Pédagogique	Spécialisation « Psychomotricité »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Assistant social »	Charleroi et Ottignies-Louvain-la-Neuve



Type court	Sociale	Section « Assistant social »	Mons
Type court	Sociale	Section « Communication »	Tournai
Type long	Sociale	Section « ingénierie et action sociales »	Louvain-la-Neuve et Namur
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Gestion technique des bâtiments - Domotique »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Informatique industrielle »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Automobile » - Option « Expertise »	Mons
Type court	Technique	Section « Automobile » - Option « Mécatronique »	Mons
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Chimie appliquée »	Mons
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Environnement »	Mons
Type court	Technique	Section « Construction » - Option « Bâtiment »	Mons
Type court	Technique	Section « Construction » - Option « Génie civil »	Mons
Type court	Technique	Section « Electronique » - Finalité « Electronique appliquée »	Mons
Type court	Technique	Section « Electromécanique » - Finalité « Climatisation et techniques du froid »	Tournai
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Technologie de l'informatique »	Tournai
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » 1er cycle	Mons et Charleroi
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Biochimie »	Mons
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Chimie »	Mons
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electromécanique »	Mons
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electronique »	Mons
Type long	Technique	Section « Génie analytique » - Finalité « Biochimie »	Mons
Type long	Technique	Section « Gestion de Production » - Finalité « Production »	Mons

Note

(1) « La reconnaissance et l'admission aux subventions d'une formation sur l'implantation correspondante est soumise à la condition que la Haute Ecole HELHA organise cette formation dans le cadre d'une convention de coorganisation conclue avec



le Centre d'Enseignement supérieur pour Adultes de Roux, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. »

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2009 portant création de la Haute Ecole Louvain en Hainaut - HELHa et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole.

Bruxelles, le 23 avril 2009.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

